



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 65727

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le Conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche partage l'intérêt de l'honorable parlementaire pour la prise en compte des préoccupations environnementales dans la gestion des administrations. Les mesures qu'il a déjà prévues pour favoriser l'usage du bois dans la construction, y compris par ses propres services, vont dans ce sens. Par ailleurs, afin de réduire l'usage des véhicules individuels pour les liaisons entre les sites parisiens du ministère, le co-voiturage est préconisé et un service de navettes régulières par mini-bus a été instauré. Le ministre de l'agriculture et de la pêche envisage, plus largement, de mettre en place un ensemble d'actions concourant au « verdissement » de son administration. Les responsables des directions chargées de l'administration générale au ministère de l'agriculture et de la pêche et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont engagé une concertation sur ce sujet. De plus, le ministère de l'agriculture et de la pêche pratique une politique de développement durable dans le cadre de ses opérations nouvelles de construction. La programmation triennale des opérations immobilières des services déconcentrés met en exergue trois opérations structurantes concernées par une politique de haute qualité environnementale : 1. Le projet de construction de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Vendée à la Roche-sur-Yon, prévoit le soutien d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage accompagné d'un spécialiste de l'impact environnemental. La mission haute qualité environnementale est assumée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ; 2. Le projet de construction de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aube, contribue à la valorisation d'une friche urbaine située en hypercentre. La municipalité de Troyes prévoit d'accompagner le projet par une problématique environnementale en créant une trame verte sur les parcelles voisines. La construction prendra en compte le travail initié par la ville de Troyes et le ministère chargé de l'environnement ; 3. Le projet de construction de l'extension de la direction de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, est une opération programmée en 2003 pour laquelle des contacts ont été pris au niveau local pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la part de l'ADEME. Cette construction pourrait être réalisée avec une structure traditionnelle en bois.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65727

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5113

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 685